

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Définitions et Champ d'application

Pour l'application des présentes conditions générales, on entend par :

- Le Vendeur : l'entité en formation « Éclat d'Art » valablement représentée par Pascale Bourgois ;
- Le « Client » : toute personne physique ou morale qui contracte avec le Vendeur pour acheter ses Produits ;
- les « Produits » : tous les produits commercialisés par le Vendeur dans le cadre de son activité artisanale.

Les présentes conditions générales régissent les ventes des Produits aux Clients.

Centre de facturation: Le Vendeur fonctionne par l'intermédiaire de la S.A.A.C.E Azimut Entreprendre, 42/2 Rue de Monceau-Fontaine, 6031 Monceau-sur-Sambre, Belgique, TVA BE 0455 025 614. Azimut Entreprendre agit uniquement en tant que centre de facturation pour le nom et le compte du Vendeur. Le Vendeur n'est pas mandaté pour engager Azimut Entreprendre, de quelle que manière que ce soit. En aucun cas, Azimut Entreprendre, n'est partie à la convention conclue entre le Vendeur et ses clients. Azimut Entreprendre, n'assume donc aucune obligation, ni aucune responsabilité en ce inclus, sans que cette liste soit exhaustive, les responsabilités relatives aux conventions entre le Vendeur et le client, aux informations des services offerts et prestés par le Vendeur, aux traitements des données par le Vendeur et à la mise à disposition du site du Vendeur. Le Vendeur s'engage à signer une nouvelle convention de collaboration reprenant ses propres coordonnées BCE dès la fin de la convention d'accompagnement et de mise en situation réelle qui le lie avec Azimut Entreprendre.

Article 2 : Services/ Produits

Les proposés par le Vendeur consistent notamment à organiser des initiations, ateliers hebdomadaires ou stages en mosaïque à son domicile ou ailleurs ainsi que la vente de ses créations disponibles ou sur commande.

Article 3 : Formation du contrat

Offre : Toute prestation du Vendeur est précédée d'une offre à retourner signée, adressé au Client et dont la validité est, sauf stipulation contraire, d'un mois. Le Vendeur peut également accepter les commandes verbales de ses clients lesquelles seront alors confirmées par le Vendeur par un écrit (lettre ou mail) en cours d'exécution du contrat. Toute commande passée par le Client et acceptée par le Vendeur est considérée comme ferme et définitive et ne peut être rétractée. En passant commande auprès du Vendeur, le Client déclare accepter intégralement et sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente reprises au verso de l'offre.

Contrat : Le contrat est réputé conclu à la réception par le Vendeur avant l'expiration du délai de validité de l'offre, de l'acceptation sans réserve du Client par écrit (lettre ou mail) ou en retournant le double de l'offre signé par lui. Le Vendeur peut selon les circonstances se satisfaire d'une acceptation verbale. En pareil cas, l'acceptation du Client se déduit irrévocablement du fait qu'il accepte que le Vendeur entame ses prestations.

Article 4 : Prix

A défaut de stipulation contraire dans l'offre, les produits sont payables endéans les 15 jours de la date de la facture. Lorsque les produits doivent faire l'objet d'une livraison chez le client et à défaut de stipulation contraire dans l'offre, les frais de transport sont à charge du Client. Les produits voyagent aux risques du Client, sous la responsabilité du transporteur.

Article 5 : Défaut de paiement

Le Vendeur se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de non-paiement.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable. Si le Client est un consommateur, l'intérêt sera calculé au taux légal. Si le Client est un professionnel, l'intérêt sera calculé au taux conventionnel de 12%. A titre d'indemnité irréductible pour les dommages causés par l'inexécution, le Client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de 10% du prix impayé avec un minimum de 150,00 EUR par facture.

Le défaut de paiement d'une facture autorise le Vendeur à suspendre toutes ses prestations et à ne les reprendre qu'après paiement intégral des prestations échues et à échoir ou pour autant qu'une garantie de paiement satisfaisante soit remise.

Article 6 : Exécution du contrat

Délais : Sauf stipulation contraire dans l'offre, les délais de livraison et/ou d'exécution ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et ne revêtent dès lors d'aucun caractère contraignant. Le Vendeur ne peut être tenu responsable que si le retard est important et exclusivement imputable à une négligence grave ou de faute intentionnelle de sa part.

Livraison : La commande est livrée à l'adresse indiquée par le Client et selon les modalités convenues. La note d'envoi de la commande délivrée par le transporteur et signée pour réception par le Client constitue la preuve de la livraison effective de la commande et de sa bonne réception par le Client.

Lieu des prestations : Lorsque le Vendeur doit exécuter le contrat en tout ou en partie dans les locaux du Client, celui-ci doit mettre à disposition l'infrastructure nécessaire (espace de travail, alimentation électrique, données, matériel, etc.) pour l'exécution du contrat.

Force majeure: En cas de force majeure rendant totalement ou partiellement impossible l'exécution du contrat, la partie qui en est victime est déchargée de toute responsabilité.

Seront notamment considérés par les parties comme des cas de force majeure : les guerres, guerres civiles, grèves, lock-out, rupture de machines, incendie, inondation, interruption des moyens de transport, difficultés en approvisionnement en matières premières, matériaux et énergie, restrictions ou dispositions imposées par les autorités, retards dus aux fournisseurs et d'une manière générale, toute cause entraînant le chômage total ou partiel ou de ceux de ses fournisseurs.

Article 7 : Garantie

Le Vendeur garantit qu'il exécute ses prestations conformément aux règles de l'art et que ses produits et service sont exempts de tout vice.

Il décline expressément toute responsabilité en cas de vices cachés.

Le Vendeur répond de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du bien et qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de celle-ci conformément aux articles 1649 bis et suivants du Code civil. Le consommateur est tenu d'informer le Vendeur dans les deux mois de la constatation du défaut. L'action du consommateur se prescrit par un an sans que ce délai puisse être inférieur au délai de garantie de deux années. La garantie ne couvre pas la mauvaise utilisation de la chose vendue, l'usure normale, la réparation faite par un tiers ou par le Client et le manque d'entretien.

Dans tous les cas la responsabilité du Vendeur sera limitée au maximum au prix de vente du bien.

Article 9 : Politique de remboursement

Annulation par le/la participant.e :

- Ateliers ponctuels (initiation de 3h) : En cas d'annulation par le/la participant.e, aucun remboursement ne sera effectué. Éclat d'Art proposera toutefois, dans la mesure du possible, la participation à un autre atelier pour un montant équivalent.

- Cours hebdomadaires : La carte de 5 séances étant valable 3 mois et la carte de 10 séances valable 6 mois, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat de maladie longue durée. Dans ce cas, un remboursement partiel des séances restantes non utilisées, déduction faite de 30€ de frais administratifs forfaitaires, sera effectué.

- Stages de plus de 3h : Annulation jusqu'à 3 semaines avant le début du stage : remboursement du montant payé, déduction faite de 30 € de frais administratifs forfaitaires.

Annulation moins de 2 semaines avant le début du stage : remboursement du montant payé, déduction faite de 25% du montant du stage + 30€ de frais administratifs.

Annulation 3 jours et moins avant le début du stage : aucun remboursement ne sera effectué, quelle que soit la date

d'annulation, même si celle-ci intervient après la première séance.

Demande d'annulation : Toute demande d'annulation doit être communiquée par mail à eclatdart.mosaïque@gmail.com. La date de réception de cet email constitue la date officielle de l'annulation.

Modalités de remboursement : Les remboursements éventuels seront effectués dans un délai de 14 jours ouvrables à compter de la réception de la demande d'annulation, par virement bancaire.

Annulation par Éclat d'Art : Éclat d'Art se réserve le droit d'annuler un cours, un atelier ou un stage avant son début si le nombre minimal requis de 3 participant-es n'est pas atteint. Dans ce cas, l'intégralité des montants versés sera remboursée.

Éclat d'Art se réserve également le droit d'annuler ou de reporter un cours ou un atelier en cas d'imprévu (absence ou maladie de la formatrice, force majeure, etc.).

Selon la situation, une solution alternative sera proposée aux participant-es.

Article 10 : Réclamation

Sous réserve de ce qui est précisé pour les consommateurs à l'article 8 précédent, toute réclamation relative à l'exécution des prestations prévues au contrat devra être formulée, par lettre recommandée, dans les 15 jours ouvrables suivant l'exécution de la prestation en cause, reprenant une description précise et détaillée des griefs. Une fois ce délai écoulé, les prestations du Vendeur seront réputées acceptées définitivement et sans réserve.

Article 11 : Droit de propriété intellectuelle

Sauf convention contraire par écrit, tous les dessins, illustrations, photos, layouts, compositions, et plus généralement, toutes œuvres ou textes créés par le Vendeur demeurent sa propriété exclusive conformément aux dispositions légales en matière de droit d'auteur. Ces éléments ne peuvent être ni imités ni Reproduits sans son autorisation écrite et préalable.

Article 12 : Protection de la Vie Privée

Le Vendeur collecte des données personnelles des Clients. Vous trouverez plus d'informations à cet égard dans la politique de vie privée disponible sur le site du Vendeur.

Article 12 : Loi applicable et résolution des litiges

Le contrat conclu entre les parties ainsi que les présentes conditions générales sont soumises au droit belge.

Toute contestation quant à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat ou des présentes conditions générales sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Hainaut.